

NOTE AUX REDACTIONS

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction
publiques

se rendra dans l'Eure à Evreux le jeudi 3 décembre

**Déplacement sur le thème de la protection des agents du service public face
aux agressions dans le cadre de leurs fonctions**

**Le Président de la République et le Premier Ministre l'ont dit fortement : quand
un agent public est attaqué, c'est la République qu'on attaque.**

**Partout où les agents publics sont la cible ou les victimes d'attaques dans
l'exercice de leurs fonctions, ils doivent bénéficier d'un soutien renforcé de
leur hiérarchie: le « pas de vagues » ne doit pas avoir cours dans notre
administration.**

C'est pour cette raison qu'Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques a pris le 2 novembre dernier l'initiative d'une
circulaire **d'application immédiate**, cosignée avec Eric Dupont-Moretti, Gérald
Darmanin et Marlène Schiappa, **afin d'élargir notamment la protection
fonctionnelle des agents face aux menaces faites sur les réseaux sociaux à leur
intégrité, et même à leur vie, dans l'exercice de leurs fonctions. Désormais face
à ces atteintes, l'administration devra donner toutes les garanties de soutien,
et pourra saisir le procureur de la République avec l'agent, mais aussi la
plateforme Pharos qui sanctionne les contenus haineux en ligne.**

Amélie de Montchalin se rendra à la CPAM d'Evreux dans l'Eure pour échanger
avec chefs de service et agents des trois versants de la fonction publique pour
recueillir leurs témoignages et s'assurer de la bonne application de ce
renforcement des principes de la protection fonctionnelle.

Un point presse est prévue à l'issue de la table ronde.

Déroulé prévisionnel:

Séquence à la CPAM d'Evreux

16h00 **Arrivée de Mme Amélie de MONTCHALIN**
Lieu : 1 Bis pl St Taurin, 27000 Evreux

16h30 **Echanges avec des agents des trois versants de la fonction publique
sur la protection des agents publics**

*Séquence fermée à la presse pour préserver
la confidentialité des échanges*

17h15 **Point presse**

Accréditation obligatoire auprès de la préfecture de l'Eure via l'adresse mail
suivante : **pref-communication@eure.gouv.fr**

Port du masque obligatoire